



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Révisé
au
Moniteur
belge



25103573

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

05 AOÛT 2025

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0455 922 764**

Nom

(en entier) : **METACENTRE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Square des Martyrs 1, 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : **PROCES-VERBAL DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DU 06 JUIN 2025 À 13H00**

**Présents: G. CARLIER, M. DEMAREZ, G. DONOFRIO, A. DUMONT, C. HOTAUX,
J-N. HENRARD, F. LADURON, K. VAN HECKE**

Assiste également à la réunion : A. DU JARDIN

**Excusés (avec procuration): D. FONTAINE, J. DIEU, N. POULET, I. HOSLET, T. CREYLEMAN,
L. DELHAYE, D. MOURA**

Le Président, Monsieur Henrard, ouvre la séance et remercie les Administrateurs présents.

**Il constate que plus de la moitié des Administrateurs sont présents ou représentés et donc
que l'Organe d'Administration peut valablement délibérer sur les questions
mises à l'ordre du jour.**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

1.Approbation du procès-verbal du 12/06/2024.

Le procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.

2.Situation en 2024 du Fonds anti-chômage (rapport remis en séance)

Le rapport du FAC 2024 est lu et commenté en séance. Il sera présenté tel quel à l'Assemblée Générale.

3.Fixation des montants du complément journalier de chômage pour 2024.

Pour la région du Centre :

Pour les entreprises de la région du Centre, l'allocation journalière en 2023 était de 10,20€ brut (précompte de 26,75%).

L'allocation journalière ayant été inchangée l'année dernière, il a été proposé de l'augmenter pour 2024 à 12,28€ brut, soit 9€ net.

Pour la région de Mons-Borinage :

Pour les entreprises de Mons-Borinage, l'allocation journalière en 2023 était de 1,20€ brut (précompte de 26,75%).

**L'allocation journalière ayant été inchangée l'année dernière, il a été proposé de l'augmenter pour
2024 à 2€ brut, soit 1,47€ net.**

Cette augmentation nécessite une gestion en bon père de famille. En cas de forte augmentation

du nombre de jours de chômage, un recalcul de l'allocation journalière pourrait être appliqué annuellement. La cotisation patronale reste, quant à elle, inchangée.

Le versement des primes anti-chômage aux bénéficiaires sera effectué pour le 15 juillet 2025 au plus tard.

Comme les années précédentes, il est convenu qu'une liste des personnes indemnisées soit envoyée à chaque entreprise et que les informations de retours liées aux non-versements (problème de n° de compte des bénéficiaires) de cette année soient non seulement transmises aux firmes concernées mais aussi aux organisations syndicales.

4.Examen du rapport d'activités 2024 à présenter à l'Assemblée Générale.

Le rapport d'activités est lu et commenté en séance. Il sera présenté tel quel à l'Assemblée Générale.

5.Examen du bilan et de ses annexes clôturés au 31/12/2024.

**Le bilan et ses annexes sont présentés et commentés par Mme Du Jardin.
Ceux-ci seront présentés aux membres de l'Assemblée Générale pour approbation.**

6.Examen du rapport des associés-vérificateurs aux comptes.

Le rapport des associés-vérificateurs aux comptes, Madame L. Beltrame (représentante AGORIA), Messieurs V. Masala (représentant FGTB), D'Aloisio C. (représentant CSC) est lu en séance.

7.Examen du budget 2025.

Le projet de budget de l'exercice 2025 est examiné ; il sera présenté aux membres de l'Assemblée Générale pour approbation.

8.Propositions de nominations statutaires.

Présidence & Vice Présidence

Monsieur DEMAREZ est élu comme Président -> 26/06/2027

Madame HOSLET est élue comme Vice-Présidente -> 26/06/2027

Monsieur HENRARD est élu comme Vice-Président -> 26/06/2027

Administrateurs

Démission

Monsieur Dominique Moura, Administrateur, démissionne de sa qualité d'Administrateur

Nominations

Monsieur Pretti Remy est élu comme Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Lesot Christophe est élu comme Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Grégory Carlier, Administrateur, est réélu en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Giancarlo D'Onofrio, Administrateur, est réélu en qualité d'Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Alain Dumont, Administrateur, est réélu en qualité d'Administrateur pour une durée indéterminée.

Madame Debora Fontaine, Administrateur, est réélue en qualité d'Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Nicolas Poulet, Administrateur, est réélu en qualité d'Administrateur pour une durée indéterminée.

Madame Isabelle Hoslet, Administrateur, est réélue en qualité d'Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Koen Van Hecke, Administrateur, est réélu en qualité d'Administrateur pour une durée indéterminée.

Membres

Monsieur Narcisi est élu en qualité de Membre pour une durée indéterminée.

Les Associés-vérificateurs aux comptes

Madame Beltrame et Messieurs D'Aloisio et Masala sont réélus en qualité d'Associés-vérificateurs aux comptes -> 26/06/2026

9. Divers – Adaptation du ROI

L'Organe d'Administration a proposé les adaptations suivantes :

- Article 4

Un nouveau forfait de 313,25€ sera accordé tous les 2 ans concernant tout accessoire ou cosmétique recommandé pendant les traitements liés à une maladie grave.

- Article 5

En cas de décès (voir conditions), METACENTRE accordera une aide forfaitaire de 4.000€.

- Article 6

L'aide forfaitaire en cas de sinistre est fixée forfaitairement à 1.758,75€, majorée de 351,50€ par personne à charge vivant sous le même toit.

- Article 7

- Les limites d'interventions par travailleur attributaire ont été fixées à 12 mois au lieu de 24.
- Les verres optiques passent de 320,35€ à 335€/an.
 - Les frais dentaires passent de 421,50€ à 440,50€/an.
 - Les frais d'orthodontie passent de 504€ à 526,75€/an
 - Les frais de prothèses auditives passent de 2000€ à 2.089,25€ plafonné sur 4 ans.
 - Les semelles orthopédiques passent de 150€ à 156,50€/an.
 - Le forfait de déplacement auprès des prestataires de 679€ maximum/an est accordé sur base de justificatifs et à concurrence de 0,15€/km.
 - Un nouveau forfait est proposé concernant la Procréation Médicalement Assistée (PMA). Un forfait unique sera accordé de 4.000€ au travailleur attributaire ou à sa femme/compagne.
 - Un seul forfait de 4.000€ sera accordé par bénéficiaire concernant des implants oculaires (cornée).

- Article 11

Limitation des interventions de Métacentre à 4.000€ maximum par travailleur et par année civile (au lieu de 5.500€/2 ans)

L'article 12, prévoit une indexation forfaitaire tous les 2 ans des montants repris dans le ROI. Après approbation de l'Assemblée Générale, les montants seront indexés de 5,11% (moyenne des indexations de 2023 de 6,05% et 2024 de 4,16% dans le secteur des Fabrications métalliques).

Seuls les forfaits concernant la PMA, les implants oculaires ainsi que le forfait funéraire ne seront pas indexés car ceux-ci atteignent déjà le forfait maximum annuel de 4.000€.

La séance est levée à 15H10

J-N. HENRARD – Président,

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Présents: G. CARLIER, M. DEMAREZ, G. DONOFRIO, A. DUMONT, J-N. HENRARD,
F. DEBORA, N. POULET

Assistent également à la réunion : A. DU JARDIN (secrétaire), N. GRUSZKA (comptabilité)

Excusés (avec procuration): J. DIEU, I. HOSLET, T. CREYLEMAN, L. DELHAYE, D. MOURA, C. HOTAUX, K. VAN HECKE, F. LADURON, B. HENROTAUX

La séance est ouverte à 14H00 sous la présidence de Monsieur Jean-Noël HENRARD qui appelle Aurélie Du Jardin comme secrétaire.

Messieurs CARLIER et POULET sont désignés comme scrutateurs.

16 membres sont présents ou représentés, pouvant émettre 16 votes valables.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée, elle peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

1.Approbation du PV du 03/07/2024

Le PV est lu et approuvé à l'unanimité.

2.Examen du rapport d'activité 2024

Le rapport est lu et approuvé à l'unanimité.

3.Situation du Fonds anti-chômage 2024

Le rapport est lu et approuvé à l'unanimité.

4.Fixation des montants du complément journalier de chômage pour 2024.

Pour la région du Centre :

Pour les entreprises de la région du Centre, l'allocation journalière en 2023 était de 10,20€ brut (précompte de 26,75%).

L'allocation journalière ayant été inchangée l'année dernière, la proposition de l'augmenter pour 2024 à 12,28€ brut, soit 9€ net est accordée par l'Assemblée Générale.

Pour la région de Mons-Borinage :

Pour les entreprises de Mons-Borinage, l'allocation journalière en 2023 était de 1,20€ brut (précompte de 26,75%).

L'allocation journalière ayant été inchangée l'année dernière, la proposition de l'augmenter pour 2024 à 2€ brut, soit 1,47€ net est accordée par l'Assemblée Générale.

Cette augmentation nécessite une gestion en bon père de famille. En cas de forte augmentation

du nombre de jours de chômage, un recalcul de l'allocation journalière pourrait être appliqué annuellement. La cotisation patronale reste, quant à elle, inchangée.

Le versement des primes anti-chômage aux bénéficiaires sera effectué pour le 15 juillet 2025 au plus tard.

Comme les années précédentes, il est convenu qu'une liste des personnes indemnisées soit envoyée à chaque entreprise et que les informations de retours liées aux non-versements (problème de n° de compte des bénéficiaires) de cette année soient non seulement transmises aux firmes concernées mais aussi aux organisations syndicales.

5.Examen du bilan et de ses annexes clôturés au 31/12/2024.

Le bilan et ses annexes sont présentés et approuvés à l'unanimité.

6.Examen du rapport des associés-vérificateurs aux comptes.

Le rapport des associés-vérificateurs aux comptes, Madame L. Beltrame (représentante AGORIA), Messieurs V. Masala (représentant FGTB), D'Aloisio C. (représentant CSC) est lu en séance et approuvé à l'unanimité.

7.Examen du budget 2025.

Le projet de budget de l'exercice 2025 est lu et approuvé à l'unanimité.

8. Divers – Adaptation du ROI

Les propositions formulées par l'Organe d'Administration sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

A savoir :

- Article 4

Un nouveau forfait de 313,25€ sera accordé tous les 2 ans concernant tout accessoire ou cosmétique recommandé pendant les traitements liés à une maladie grave.

- Article 5

En cas de décès (voir conditions), METACENTRE accordera une aide forfaitaire de 4.000€.

- Article 6

L'aide forfaitaire en cas de sinistre est fixée forfaitairement à 1.758,75€, majorée de 351,50€ par personne à charge vivant sous le même toit.

- Article 7

Les limites d'interventions par travailleur attributaire ont été fixées à 12 mois au lieu de 24.

- **Les verres optiques passent de 320,35€ à 335€/an.**
- **Les frais dentaires passent de 421,50€ à 440,50€/an.**
- **Les frais d'orthodontie passent de 504€ à 526,75€/an**
- **Les frais de prothèses auditives passent de 2000€ à 2.089,25€ plafonné sur 4 ans.**
- **Les semelles orthopédiques passent de 150€ à 156,50€/an.**
- **Le forfait de déplacement auprès des prestataires de 679€ maximum/an est accordé sur base de justificatifs et à concurrence de 0,15€/km.**
- **Un nouveau forfait est proposé concernant la Procréation Médicalement Assistée (PMA). Un forfait unique sera accordé de 4.000€ au travailleur attributaire ou à sa femme/compagne.**
- **Un seul forfait de 4.000€ sera accordé par bénéficiaire concernant des implants oculaires (cornée).**

- Article 11

Limitation des interventions de Métacentre à 4.000€ maximum par travailleur et par année civile (au lieu de 5.500€/2 ans)

L'article 12, prévoit une indexation forfaitaire tous les 2 ans des montants repris dans le ROI. L'Assemblée Générale marque son accord quant à l'indexation de 5,11% de ceux-ci (moyenne des indexations de 2023 de 6,05% et de 2024 de 4,16% dans le secteur des Fabrications métalliques).

Seuls les forfaits concernant la PMA, les implants oculaires ainsi que le forfait funéraire ne seront pas indexés car ceux-ci atteignent déjà le forfait maximum annuel de 4.000€.

9. Propositions de nominations statutaires.

Présidence & Vice Présidence

Monsieur DEMAREZ est élu comme Président -> 26/06/2027

Madame HOSLET est élue comme Vice-Présidente -> 26/06/2027

Monsieur HENRARD est élu comme Vice-Président -> 26/06/2027

Administrateurs

Démission

Monsieur Dominique Moura, Administrateur, démissionne de sa qualité d'Administrateur

Nominations

Monsieur Pretti Remy est élu en qualité d'Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Lesot Christophe est élu en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Grégory Carlier, Administrateur, est réélu en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Giancarlo D'Onofrio, Administrateur, est réélu en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Alain Dumont, Administrateur, est réélu en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Madame Debora Fontaine, Administrateur, est réélue en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Nicolas Poulet, Administrateur, est réélu en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Madame Isabelle Hoslet, Administrateur, est réélue en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Monsieur Koen Van Hecke, Administrateur, est réélu en qualité d' Administrateur pour une durée indéterminée.

Membres

Monsieur Narcisi est élu en qualité de Membre pour une durée indéterminée.

Les associé-vérificateurs aux comptes

Madame Beltrame et Messieurs D'Aloisio et Masala sont réélus en qualité d' Associés-
vérificateurs aux comptes -> 26/06/2026

10. Décharge à donner aux administrateurs et associés-vérificateurs aux comptes

La décharge est accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H00

La Secrétaire, Le Président, Les Scrutateurs.